

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Washington, le 13 août 2002

Note No.0084

Votre Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 17 juillet 2002 qui se lit comme suit:

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu récemment entre nos deux Gouvernements en ce qui concerne le Traité concernant les thoniers (thon blanc) du Pacifique et leurs privilèges portuaires (avec annexes), signé à Washington le 26 mai 1981, tel qu'amendé par l'échange de notes du 9 octobre 1997 (« le Traité ») et de proposer l'amendement suivant au Traité.

L'alinéa 1b) est amendé de manière à se lire en entier comme suit.

b) permet aux navires de pêche de l'autre Partie de pêcher le thon blanc dans les eaux relevant de sa juridiction en matière de pêche au-delà